

**Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal N°82/2025**  
**Demande de crédit de CHF 270'000.- pour le remplacement du transporteur du Service des travaux**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La commission des finances (COFIN) chargée d'examiner le préavis cité en titre, constituée par son Président M. Simon Schülé et ses membres Mmes Nadia Pisani Ben Nsir (excusée), Ariane Morand, Filomène Garcia et M. Phonesanook Phengrasamy s'est réunie le 18 août 2025 afin de poser des questions à la Municipalité composée de M. Denis Favre et M. Blaise Jaunin ainsi que le responsable du Service des Travaux et Bâtiments M. Cédric Botré.

La COFIN remercie la Municipalité et M. Botré, pour toutes les informations, explications et réponses fournies.

La COFIN s'est réunie une dernière fois le 28 août 2025 (Nadia Pisani Ben Nsir, excusée) pour statuer et finaliser le rapport.

#### **But du préavis**

Obtenir un crédit de CHF 270'000.- pour acquérir un nouveau véhicule, à savoir le modèle Melli M 7000 Urs ML pour remplacer le véhicule actuel, par un modèle de la même marque VM 7000 H45, datant de 2012.

#### **Offres demandées**

Les deux offres ont pu être consultées par la COFIN. Celle qui a été retenue répond idéalement aux exigences de notre Service des Travaux. Elle dispose en particulier de trois places à l'avant pour le personnel.

#### **Questions soulevées**

##### Montant relativement bas de la reprise du véhicule à remplacer :

Il nous a été rapporté que la reprise de l'ancien véhicule figurant dans le préavis N°18/2012 (CHF 28'430.-, contre CHF 10'000.- dans ce cas) était bien plus conséquent car ce dernier était très recherché dans le domaine agricole. Le véhicule actuel est un modèle plus urbain et moins demandé, car les communes achètent très majoritairement du matériel neuf.

##### Coût d'entretien :

Le coût d'entretien annuel se monte à CHF 4'400.-, soit 2 services complets par année. Le critère justifiant un service est une utilisation de 350 heures.

##### Considération d'un leasing :

Un leasing n'est pas l'option recommandée, car le véhicule sera modifié et adapté aux besoins spécifiques de notre commune. En outre, les liquidités disponibles sont suffisantes pour financer cet achat, ce qui est plus intéressant financièrement qu'un leasing.

##### Coût de l'assurance :

Le montant de la prime ne peut pas être déterminé à l'avance mais cette dernière ne devrait pas être significativement plus élevée.

##### Grue amovible :

Cet accessoire de levage est utile pour de multiples tâches du Service des Travaux. Son acquisition permettra d'éviter de faire intervenir des prestataires externes et de réduire les coûts d'interventions.

##### Coût d'entretien de la grue :

Un contrôle technique de sécurité de ladite grue est prévu annuellement et représente un coût d'environ CHF 400.-.

## Position de la COFIN

La COFIN approuve l'acquisition de ce nouveau véhicule au vu des années d'ancienneté et des nombreuses sollicitations, été comme hiver, du véhicule actuel.

## Conclusions

Compte tenu des éléments ci-dessus, la COFIN adopte à l'unanimité de ses membres présents le préavis N°82/2025 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal N°82/2025 adopté en séance de Municipalité du 4 août 2025;
- ouï le rapport des commissions consultées;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

### DÉCIDE :

1. d'accepter le préavis municipal N°82/2025 tel que présenté;
2. d'accorder un crédit de CHF 270'000.- TTC pour le remplacement du transporteur du Service des travaux;
3. d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans les limites du plafond d'endettement.

Romanel-sur-Lausanne, le 28 août 2025

Le rapporteur



Phonesanook Phengrasamy

Les autres membres



Nadia Pisani Ben Nsir



Ariane Morand



Filomène Garcia



Simon Schülé  
Président